



**Vous êtes une
personne sourde ou
malentendante, nous
avons des solutions
adaptées pour vous.**



La Macif,
c'est **vous.**

Ensemble, agissons au quotidien en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion.

Comment nous contacter ?

Vous pouvez, sans avoir à solliciter une personne proche et en toute autonomie, contacter la Macif, gérer vos contrats, réaliser des devis, déclarer un sinistre.

→ À partir de Macif.fr, rubrique « Urgence et contact »

Vous pouvez communiquer depuis votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur, avec un **interprète**. Vous choisissez votre mode de communication :

- en LSF via la Webcam
- en LPC via la Webcam
- en tchat adapté

Ce service totalement gratuit est dispensé par notre partenaire Sourdline. Il vous permet d'être aidé(e) et renseigné(e), du **lundi au vendredi de 9h à 18h**, le **samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h**.

→ Vous pouvez prendre rendez-vous

Dans une de nos agences par **SMS au 07 57 50 04 17** (numéro gratuit). Nos agences sont presque toutes équipées de boucles à induction magnétique.

→ Vous pouvez contacter l'assistance Macif

Si vous avez un contrat d'assurance à la Macif, vous pouvez contacter l'assistance Macif en cas d'urgence : un accident, une panne de voiture (avec le contrat auto) ou en cas de perte de clé, fuite d'eau (avec le contrat habitation) par exemple.

- **Services accessibles du lundi au vendredi de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h avec  Sourdline**
- En dehors de ces horaires, gratuitement par SMS au 06 71 17 27 77.

POUR ALLEZ PLUS LOIN

Pour tout renseignement, vous pouvez vous informer directement sur notre site : <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/solutions-sourds-et-malentendants>

Les (+) Macif

La Macif propose des produits et services adaptés⁽¹⁾ :

→ Vous bénéficiez d'avantages pour vos prothèses auditives

- Vous pouvez acheter vos prothèses auditives à des tarifs négociés (jusqu'à 20 % inférieurs au prix du marché), auprès des nombreux audioprothésistes partenaires du réseau de soins⁽²⁾ **avec le contrat Macif Mutuelle Santé.**
- Vous pouvez être remboursé jusqu'à 990€ **avec la formule Excellence du contrat Macif Mutuelle Santé**, remboursement sécurité sociale inclus⁽³⁾.
- Vous pouvez bénéficier du remboursement intégral (0€ de reste à charge) de vos appareils auditifs concernés par la réforme 100 % Santé avec toutes les formules du **contrat Macif Mutuelle Santé**⁽⁴⁾.
- Vos prothèses auditives peuvent être assurées⁽⁵⁾ contre la casse accidentelle, le vol et l'incendie si vous souscrivez cette option **avec le contrat Habitation.**

→ Vous bénéficiez d'un interprète en LSF

Vous pouvez, en cas d'hospitalisation, demander l'intervention d'un interprète en langue des signes pour faciliter vos échanges avec les professionnels de santé⁽⁶⁾, avec les contrats Macif Hospitalisation ou Macif Mutuelle Santé.

→ Vous pouvez avoir une attestation d'assurance⁽¹⁾

Scolaire et habitation pour vos contrats par SMS au **07 57 50 04 17** (numéro gratuit).

→ Vous pouvez être aidé(e) en LSF avec notre avatar sur notre site internet, 7J/7 et 24H24 :

- Pour remplir votre constat amiable : <https://www.macif.fr/constat-lsf> et avec le constat papier en flashant le QR code.
- Et retrouver toutes nos solutions : <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/solutions-sourds-et-malentendants>



Pour retrouver toutes ces informations en LSF



Scannez ce QR code



Crédit photo : Sourdligne Développement.

- (1) **Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.**
- (2) Réductions sur les soins et équipements de santé par rapport aux prix moyens du marché et selon les prestations. Données de Carte Blanche Partenaire comparant sur la France entière, les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.
- (3) Le Contrat Macif Mutuelle Santé prévoit une prise en charge :
 - Des prothèses auditives, pour les assurés de plus de 20 ans, de 60% du barème du Régime de la Sécurité Sociale (BRSS) + un forfait de 750€ / appareil. Conformément à l'article L. 871-1 du Code de la sécurité sociale, le remboursement des aides auditives est limité à 1 appareil par oreille et par période de 4 ans, soit au total 990€ par appareil (dont remboursement du régime obligatoire de 240€ inclus).
 - De l'entretien, des piles accessoires de l'appareil à 60% du BRSS + 60€ / an.
- (4) Appareils auditifs concernés par la réforme 100% Santé : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire.
 - Les appareils doivent prévoir 12 canaux de réglage pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif (ou dispositif de qualité équivalente) et système permettant l'amplification des sons extérieurs restitués à hauteur d'au moins 30dB.
 - Ils doivent également comprendre au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil (bluetooth), réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie ≥ 6000 Hz, fonction apprentissage de sonie, dispositif anti-réverbération.
 - Leurs prix sont plafonnés : 950€ maximum par appareil
- (5) La garantie « Matériel en tout lieu » couvre le dommage accidentel, le vol et l'incendie en tout lieu des prothèses et de leurs accessoires ayant fait l'objet d'une prescription médicale et d'un remboursement par le régime obligatoire d'assurance maladie, appartenant, loués ou confiés à l'assuré ou à toute personne vivant sous son toit et son plafond s'élève à 4500€ par année d'assurance. C'est une option du contrat Habitation Résidence Principale ou Résidence Secondaire.
- (6) La garantie d'assistance des contrats Macif Hospitalisation ou Macif Mutuelle Santé s'applique dans la limite de 8 heures, et de 4 heures maximum par intervention.



Les contrats **Macif Hospitalisation et Macif Mutuelle Santé** distribués par la Macif sont assurés par **Apivia Macif Mutuelle**, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet - 75015 PARIS 15.

Les garanties d'assistance de ces contrats sont assurées par IMA ASSURANCES : SA au capital de 122 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances. RCS NIORT 481 511 632. Siège social : 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort cedex 9.

Carte Blanche Partenaires - SAS au capital de 100 000 € - RCS Paris 379 301 518. Siège social : Carré Feydeau - 5, rue Feydeau - 75002 Paris.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Egalis/DA/01/10/23-N356

